

Rabat, le 17 mai 2006

Communiqué de Presse

Signature des cahiers de charges par les nouveaux opérateurs audiovisuels privés

Donnant suite à l'attribution de licences pour l'exploitation de dix nouveaux services radiophoniques et d'un service de télévision satellitaire privés, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, a organisé, le 17 mai courant, à Rabat une cérémonie de signature des cahiers des charges des opérateurs concernés.

Ont pris part à cette cérémonie, Messieurs Abderrahman El ADAOUI, Rachid HAYEG, Adil LAHLOU KAMAL, Abdelmounaïm DILAMI, Mohamed LAAROUSSI, Younès BEN BOUMEHDI et Thami ABDERRAHMANI GHORFI, en leur qualité de représentants légaux de chacun des opérateurs de radios privées bénéficiaires d'une licence, et de Monsieur Pierre CASALTA en tant que représentant légal de l'opérateur de télévision privée admis à émettre par voie satellitaire à partir du territoire national.

A cette occasion M. Herbert Arnold KLEINMAN a également signé au nom de la société MIDDLE EAST RADIO TELEVISION MOROCCO – MRTM- le cahier de charges de la Radio Sawa dont la situation a été mise en conformité avec les dispositions de la loi 77.03 relative à la communication audiovisuelle.

L'établissement et la mise en œuvre des dits cahiers des charges par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle constitue une étape importante dans le processus de reconfiguration et du développement du paysage audiovisuel national selon un référentiel juridique préétabli qui fixe les droits et les obligations des opérateurs et détermine clairement les modalités d'action du régulateur.